

ARRÊTÉ N° 2024 - 53

RELATIF A LA DESIGNATION DE LA REFERENTE « RADICALISATION »

L'Administrateur provisoire de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018 ;

Vu le courrier de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 août 2018 ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Gaëlle CHEVALIER, Secrétaire générale à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, est désigné référente « radicalisation » au sein de l'établissement à compter du 13 novembre 2024.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2024

Franck BIGLIONE,
Maître de Conférences,
Administrateur provisoire.



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 18/11/2024
DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/12/2024